



FAM Robert Doisneau

Le Centre Robert Doisneau a été créé pour accueillir des personnes en situation de handicap et de dépendance afin d'accompagner chacun vers la meilleure autonomie possible. La diversité des publics accueillis a pour vocation de favoriser les échanges intergénérationnels.

Le FAM est géré par la Fondation OVE créée par Yves Farge en 1944, reconnue d'utilité publique, au service du handicap, du grand âge et de toutes les différences. La Fondation compte plus de 100 sites accueillants des dispositifs et établissements, dans 6 régions et près de 2400 salariés. Pour développer ses actions auprès des personnes vulnérables, elle est éligible aux dons et aux legs.

PUBLIC ACCUEILLI



Le FAM Robert Doisneau accueille des personnes polyhandicapées, handicapées moteur et des personnes handicapées vieillissantes.



CAPACITÉ

45

L'établissement est agréé pour 45 places en internat dont 3 en hébergement temporaire.

L'ADMISSION



Elle s'effectue sur notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et après validation du dossier par le médecin de l'établissement.

FINANCEMENT



L'établissement est financé par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction des solidarités (DSOL) vient s'ajouter un forfait journalier, dont le montant est fixé par décret. Ce forfait est à la charge des usagers.

AUTORITÉ DE CONTRÔLE



Agence régionale de santé.
Département Direction des solidarités (DSOL)



équipe interdisciplinaire

Une équipe administrative (directeur, secrétaire) - Une équipe médicale (médecin, cadre de santé, infirmier coordinateur, infirmiers et aides-soignants) - Une équipe éducative (chef de service, coordinateur éducatif, moniteurs éducatifs, animateurs) - Une équipe paramédicale (psychologue, psychomotricien, ergothérapeute) - Une équipe hôtelière et technique) - Une équipe de kinésithérapeutes libéraux.



FAM Robert Doisneau

Situation géographique

Le Foyer d'accueil médicalisé Robert Doisneau est situé au cœur du 18^e arrondissement de Paris. L'établissement est intégré au sein du Centre Robert Doisneau qui comporte 7 établissements médico-sociaux : un IME et un SESSAD qui accueillent des enfants avec TSA, un FAM, une MAS et un CAJM qui accueillent des personnes ayant des séquelles de pathologies neurologiques ou polyhandicap, un EHPAD qui accueille des personnes âgées dépendantes ainsi qu'une unité pour personnes handicapées vieillissantes présentant un handicap psychique. Le centre comprend également une MECS, qui accueille des enfants en difficulté dans un cadre éducatif structurant. Le Centre Robert Doisneau est une structure singulière grâce à la conception architecturale innovante et contemporaine, proposant un cadre de vie chaleureux.

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

- Métro : ligne 4 ou 12, arrêt Marcadet-Poissonniers
- Bus : 31, 56 et 302
- Tramway T3b - arrêt Diane Arbus

Contact

- Accueil : 01 53 09 83 00
- Renseignements et admission
admission.phcrrd@fondation-ove.fr
- Direction
Ricardo VIDEROT

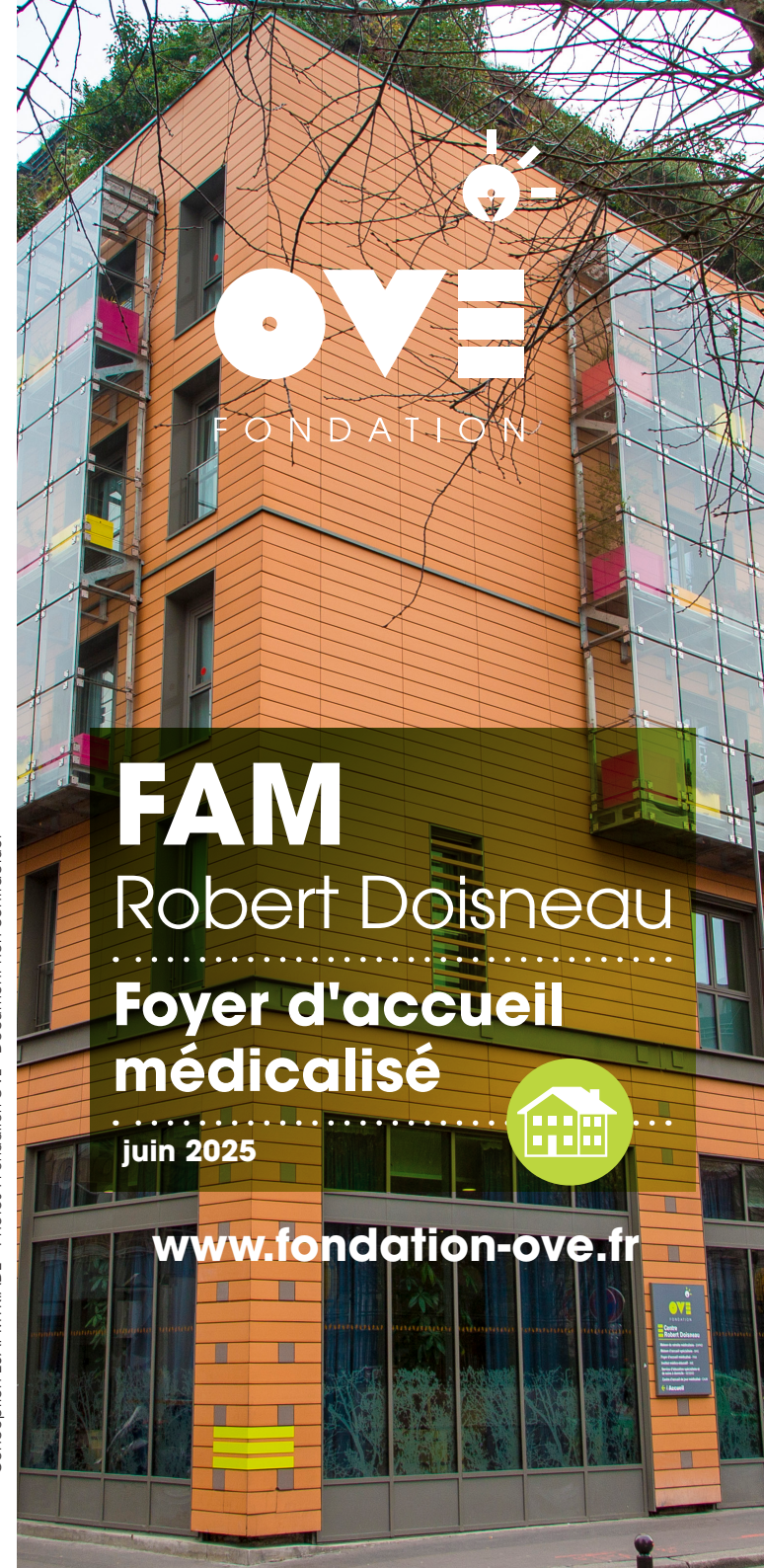


OVE FAM ROBERT DOISNEAU
51, rue René Clair
75018 Paris

www.fondation-ove.fr



Conception ESAT MYRIADE - Photos : Fondation OVE - Document non contractuel



FAM Robert Doisneau Foyer d'accueil médicalisé

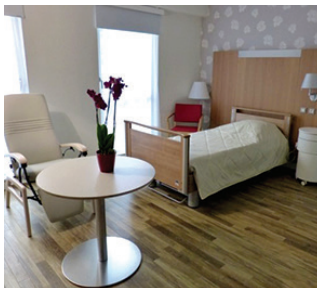
juin 2025



www.fondation-ove.fr

LES MISSIONS DE L'ESSMS

Le FAM accueille 43 résidents en hébergement permanent et dispose de 3 places d'accueil temporaire. Les personnes sont majoritairement porteuses de handicap moteur. Lieu de soin et lieu de vie, l'établissement soutient le « vivre chez soi », le « vivre ensemble » et le « prendre soin ». Une équipe pluridisciplinaire intervient pour, auprès et avec les personnes accueillies afin de soutenir les projets de vie, favoriser l'autonomie physique et psychique, veiller à l'état de santé et donner du sens aux journées.



LES ACCOMPAGNEMENTS ET SERVICES

- Une équipe soignante présente 7 jours sur 7 et 24h sur 24.
- De spacieux logements équipés d'une salle d'eau, d'un lit médicalisé, d'armoires, d'un téléviseur (TNT et Wi Fi gratuits), de volets électriques télécommandés.
- Chaque logement est unique par sa décoration, ses volumes, son agencement. Le résident peut le personnaliser avec du mobilier et des décorations qui lui sont propres.
- Un accompagnement global (soins, vie quotidienne, activités) et adapté, élaboré avec la participation de la personne accueillie et l'équipe pluridisciplinaire, qui s'inscrit dans un projet personnalisé propre à chacun et évolutif.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Lors de l'admission sont remis les documents suivants :

- Livret d'accueil,
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Règlement de fonctionnement.

LE CONTRAT DE SÉJOUR OU DIPC

Il est signé dans le mois suivant l'admission. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques du résident, de ses proches et de l'établissement.

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est construit avec le résident et fait l'objet d'une révision annuelle. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins et attentes de la personne accompagnée.

L'accompagnement à la vie sociale : la prise en charge du résident au sein du FAM s'articule entre des soins, des temps d'activités culturelles, sportives et de loisirs selon un emploi du temps personnalisé.

Le projet d'accompagnement personnalisé est l'expression d'une projection dans l'avenir des aspirations et des choix de chaque résident. Ce projet est élaboré en concertation avec le résident, son référent et l'équipe pluridisciplinaire. Il est nécessairement évolutif et recouvre différents aspects : vie privée, vie sociale, besoin de soins, d'activités intellectuelles, spirituelles et physiques.

LE PARTENARIAT AVEC LA PERSONNE ET SA FAMILLE

La famille et les proches sont les partenaires essentiels de l'accompagnement des résidents et de leur intégration dans leur nouveau lieu de vie.

Nous encourageons la présence de la famille et des proches basée sur la confiance et le respect et favorisons leur participation à la vie du Centre Robert Doisneau.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

- Un Conseil de la vie sociale (CVS) est mis en place au sein de l'établissement. Il se réunit plusieurs fois par an et regroupe des représentants des usagers, des familles et des professionnels.

- Les usagers et les familles peuvent être invités chaque année à donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement par le biais de questionnaire de satisfaction,

- Des réunions des résidents sont organisées pour permettre de faire participer les usagers aux choix des activités, sorties et à l'amélioration quotidienne du service.

- Un représentant des usagers peut participer à la commission menu.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le FAM Robert Doisneau s'est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité, associant les professionnels, les personnes accompagnées et leurs représentants légaux et les partenaires.

Cette démarche s'appuie sur le référentiel de l'HAS et sur les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, des évaluations (internes et externes) sont régulièrement menées. Elles portent sur les effets produits par les activités, leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies, leur cohérence avec les missions imparties et les ressources mobilisées. Elles donnent lieu à un plan d'action.

LES PARTENAIRES

Le FAM a établi des partenariats solides avec :

- Des acteurs locaux du sanitaire et du médico-social : services d'urgences, radiologie, laboratoire d'analyses, kinésithérapeutes libéraux, pédicures, ophtalmologue, dentistes...
- Des partenariats associatifs, sportifs et socio-culturels sont développés avec une priorité aux établissements du territoire.

